

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 24 MARS 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-03-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 24 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-03-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of march 24, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 1 et 2 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 5.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 février 2014 et de la réunion extraordinaire du 3 mars 2014

RÉSOLUTION N° 14-03-05

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 février 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 février 2014 et de la réunion extraordinaire du 3 mars 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 février 2014 et de la réunion extraordinaire du 3 mars 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-03-05

Subject: Adoption of Minutes of February 24, 2014 Regular Meeting and of March 3, 2014 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council of February 24, 2014 Regular Meeting and of March 3, 2014 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal of February 24, 2014 Regular Meeting and of March 3, 2014 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - ressources humaines
- .2 Permis et certificats
- .3 Correspondance
- .4 Attestation de formation en matière d'éthique et de déontologie
- .5 Liste des commandes - 02-5000
- .6 Liste des commandes - 02-25000
- .7 Liste des achats
- .8 Liste des chèques
- .9 Registres des règlements d'emprunt nos E-1401 à E-1404

6. Proclamation - Heure de la Terre

RÉSOLUTION N° 14-03-06

Objet : Proclamation - Heure de la Terre

ATTENDU QU'en 2007 un mouvement a été créé à Sydney, Australie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal est préoccupée par les problèmes environnementaux et le réchauffement global de la planète;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée, que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effet;

RESOLUTION N° 14-03-06

Subject : Proclamation - Earth Hour

WHEREAS in 2007, a movement was created in Sydney, Australia to reduce greenhouse gas emissions;

WHEREAS the Town of Mount Royal is concerned with environmental problems and global warming;

WHEREAS greenhouse gas emission reduction is a collective responsibility, each city should commit to reducing carbon emissions, and each person, business or community must join in this effort;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire se joindre aux nombreuses villes locales et à travers le monde qui se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure le samedi 29 mars 2014, à compter de 20 h 30, pour combattre le réchauffement global de la planète;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De proclamer que la Ville de Mont-Royal adhère au mouvement Heure de la Terre 2014, le samedi 29 mars 2014, à 20 h 30;

D'inviter les résidents et commerçants de la Ville à se joindre à cette initiative;

De demander à toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à ce mouvement international.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Proclamation - Jour de la Terre

RÉSOLUTION N° 14-03-07

Objet : Proclamation - Jour de la Terre

ATTENDU QUE les questions environnementales nous tiennent à cœur;

ATTENDU QU'il est important de sensibiliser les citoyens aux enjeux auxquels nous faisons face et à l'importance de créer un environnement durable;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De proclamer le mardi 22 avril 2014 Jour de la Terre à la Ville de Mont-Royal; et

D'organiser, dans le cadre du Jour de la Terre, certaines activités reliées à la protection de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the Town wishes to join numerous local cities and cities around the world that committed to turn off the lights for an hour on Saturday, March 29, 2014 starting at 20:30 to fight global warming;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To proclaim that the Town of Mount Royal join the Earth Hour 2014 movement on Saturday, March 29, 2014 at 20:30;

To encourage Town residents and businesses to join this initiative;

To ask all Montréal Agglomeration municipalities to take part in this worldwide action.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-03-07

Subject : Proclamation - Earth Day

WHEREAS we deem environmental issues of great importance;

WHEREAS it is important for citizens to be aware of the challenges we are facing and the need for creating a sustainable environment;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To proclaim Earth Day on Tuesday, April 22, 2014 in Town of Mount Royal; and

To hold activities within Earth Day relating to the protection of the environment.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 14-03-08

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2014;

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-03-09

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er février au 28 février 2014:

Salaires et avantages sociaux:	965 997 \$
Fournisseurs:	56 849 \$
Quote-part CMM:	329 516 \$
Assurances:	84 822 \$
Frais de financement:	60 212 \$
Remboursement en capital - Dette à long terme:	172 000 \$

RESOLUTION N° 14-03-08

Subject : Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes"

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2014;

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-03-09

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between February 1st and February 28th, 2014:

Salaries and fringe benefits:	\$965,997
Suppliers:	\$56,849
CMM share:	\$329,516
Insurance:	\$84,822
Financing costs:	\$60,212
Principal reimbursements - long term debt:	\$172,000

Total des déboursés: 1 669 396 \$.

Total disbursements: \$1,669,396.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Taille, plantation et entretien des haies

RÉSOLUTION N° 14-03-10

RESOLUTION N° 14-03-10

Objet : Taille, plantation et entretien des haies

Subject : Pruning, plantating and maintenance of hedges

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense de 44 900 \$ (taxes incluses) en 2014 pour la taille, la plantation et l'entretien des haies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$44,900 (taxes included) in 2014 for the pruning, planting and maintenance of hedges, including as needed all accessory costs;

D'accorder à la compagnie EPAR HORTICULTURE INC. le contrat (C-2014-02) à cette fin avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2015 et 2016, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 42 693,28 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award to EPAR HORTICULTURE INC. the contract (C-2014-02) to undertake these works with a renewal option at the Town's discretion for years 2015 and 2016, at the unit prices submitted, for the total amount of \$42,693.28 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract, and;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Source:
Operating Budget 2014

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Réaménagement d'espaces verts

RÉSOLUTION N° 14-03-11

RESOLUTION N° 14-03-11

Objet : Réaménagement d'espaces verts

Subject : Redevelopment of green spaces

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense de 77 885 \$ (taxes incluses) pour le réaménagement d'espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$77,885 (Taxes included) for the "Redevelopment of green spaces" which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. le contrat (C-2014-21) à cette fin, aux prix unitaire soumis pour un montant total de 28 456,31 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser la directrice générale a approuver les achats de matériel et à faire exécuter les travaux nécessaires à ce projet jusqu'à concurrence de 474 985 \$ (taxes incluses), le tout selon les règlements, procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce projet comme suit :

Provenance no 1:
Fonds de parc

Imputation:
Projet : 1274 - Aménagement de la médiane de la rue Dalton

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Provenance no 2:
Règlement d'emprunt E-1303

Imputation :
Projet : 2073 - Reconfiguration du chemin Selwood

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Provenance no 3:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
Compte budgétaire : 02-761-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC., the contract (C-2014-21) to undertake these works, for the unit price submitted, for the amount of \$28,456.31 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorize the Town Manager to approve all purchases for material and to have carried out the necessary work for this project up to \$47,985 (taxes included) all in accordance with the Town's rules, procedures and policies;

To charge the expenses related to this project as follows:

Source no 1:
Parc Fund

Appropriation:
Project: 1274 "Aménagement de la médiane de la rue Dalton"

Budget account: 22-300-00-711

Source no 2:
Loan-by-law E-1303

Appropriation:
Project: 2073 "Reconfiguration du chemin Selwood"

Budget account: 22-300-00-711

Source no 3:
Operating budget 2014

Appropriation:
Budget account: 02-761-00-459.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 14-03-12

Objet : Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 73 600 \$ en 2014 pour l'exécution du contrat de la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-03-12

Subject : Cutting of grass in the parks and green spaces

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$73,600 in 2014 to execute the contract for the cutting of grass in the parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à PAYSAGISTE OLYMPIA le contrat (C-2014-03A) à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 70 098,33 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to PAYSAGISTE OLYMPIA the contract (C-2014-03A) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$70,098.33 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-761-00-447 "Services externes - Entretien des pelouses" .

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fauchage des hautes herbes dans les endroits publics

RÉSOLUTION N° 14-03-13

Objet : Fauchage des hautes herbes dans les endroits publics

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 9 850 \$ en 2014 pour l'exécution du contrat de fauchage des hautes herbes dans les endroits publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PAYSAGISTE OLYMPIA le contrat (C-2014-04) à cette fin, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2015-2016, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 9 338,16 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-13

Subject : Mowing of grass in public areas

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$9,850 in 2014 to execute the contract for the mowing of grass in the public areas, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to PAYSAGISTE OLYMPIA the contract (C-2014-04) to undertake these works, with a renewal option at the Town's discretion for years 2015-2016, with the unit prices submitted, for the total amount of \$9,338.16 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-761-00-447 "Services externes - Entretien des pelouses".

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Essouchement et réparation des pelouses

RÉSOLUTION N° 14-03-14

Objet : Essouchement et réparation des pelouses

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 98 600 \$ en 2014 pour l'essouchement et la réparation des pelouses, selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire soit à ÉMONDAGE ST-GERMAIN ET FRÈRES INC. le contrat (C-2014-13) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 93 827,19 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-762-00-458 Services extérieurs -
Essouchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-14

Subject : Grubbing and repair of lawns

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$98,600 in 2014 for the grubbing and repair of lawns, according to the unit prices listed in the schedule of prices, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest tenderer ÉMONDAGE ST-GERMAIN ET FRÈRES INC. the contract (C-2014-13) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$93,827.19 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-762-00-458 "Services extérieurs -
Essouchement".

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Lutte contre l'agrile du frêne - détection et protection

RÉSOLUTION N° 14-03-15

Objet : Lutte contre l'agrile du frêne - détection et protection

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 40 300 \$ en 2014 pour l'exécution du contrat pour la lutte contre l'agrile du frêne, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PAYSAGISTES ROGER MARTEL INC., celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue, le contrat (C-2014-14) à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 38 384,40 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 14-03-15

Subject : Fight against the emerald ash borer - detection and protection

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$40,300 in 2014 to execute the contract for the fight against the emerald ash borer, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to PAYSAGISTES ROGER MARTEL INC., this being the lowest conforming tender received, the contract (C-2014-14) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$38,384.40 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-762-00-453 - Interventions dû à l'agrile du frêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-762-00-453 "Interventions dû à l'agrile du frêne".

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépenses supplémentaires - Travaux de remplacement du groupe électrogène à l'Hôtel de Ville

RÉSOLUTION N° 14-03-16

Objet : Dépenses supplémentaires - Travaux de remplacement du groupe électrogène à l'Hôtel de Ville

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 2 415,60 \$ (taxes incluses) pour le projet (contrat C-2013-46) de remplacement du groupe électrogène à l'Hôtel de Ville à la compagnie ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 2 415,60 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenances :
Fonds de roulement

Imputations :
Projet: 2152
Remplacement du groupe électrogène à l'Hôtel de Ville

Compte budgétaire: 22-100-00-721

Contrat: 2 415,60 \$ (taxes incluses)
Crédit: 2 178,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-16

Subject : Additional costs - Replacement of the backup generator at Town Hall

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an additional expenditure of \$2,415.60 (taxes included) for the project (contract C-2013-46) "Replacement of the backup generator at Town Hall" to ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE., which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize a loan of \$2,415.60 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) years period;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Working fund

Appropriations:
Project 2152
"Replacement of the backup generator at Town Hall"

Budget account: 22-100-00-721

Contract: \$2,415.60
Crédit: \$2,178.94.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dépense supplémentaire en 2014 pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage

RÉSOLUTION N° 14-03-17

Objet : Dépense supplémentaire en 2014 pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 17 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat C-2012-39 pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage accordé à OMNI VENTILATION INC.;

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-385-00-522 - Entretien et réparation -
Bâtiments et terrain

Contrat : 17,000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 15 334,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-17

Subject : Supplementary expense in 2014 for the maintenance of ventilation-air conditioning systems and heating systems

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize a supplementary expense of \$17,000, taxes included, under C-2012-39 contract for the maintenance of the air conditioning and ventilation systems and the heating systems awarded to OMNI VENTILATION INC.;

To charge this expense as follows :

Source :
Operating budget 2014

Appropriation :
02-385-00-522 "Maintenance and reparation -
Buildings and grounds

Contract : \$17,000 (taxes included)
Credit : \$15,334.48.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage structural

RÉSOLUTION N° 14-03-18

Objet : Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage structural

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 239 500 \$ (taxes incluses) pour la réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural établie selon la programmation 2013, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CWW RÉHABILITATION (CLEAN WATER WORKS INC.) le contrat (C-2013-55) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 208 001,27 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2014, conformément aux documents de soumission;

RESOLUTION N° 14-03-18

Subject : Rehabilitation of sewers by structural lining

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$239,500 (taxes included) for rehabilitation of sewers using structural cured-in-place piping according to 2013 work program, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CWW RÉHABILITATION (CLEAN WATER WORKS INC.), the contract (C-2013-55) to undertake these works, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$208,001.27 (taxes included) for work to be executed in 2014, in accordance with the tendering documents;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance: Règlement d'emprunt E-1304 La subvention versée par le gouvernement dans le cadre du programme PIQM 2013-2015 volet 1.5 pour le paiement de ces investissements sera affectée à la réduction de l'emprunt.

Imputation: Projet :3063 Programme annuel de réhabilitation de conduites d'égout (PIQM)

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 208 001,27 \$ (taxes incluses)
Crédits : 216 035,77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source: By-Law E-1304 The subsidy paid by the government under the PIQM 2013-2015 program section 1.5 for the payment of the investment will be used to reduce the loan.

Appropriation: Project: 3063 "Programme annuel de réhabilitation de conduites d'égout (PIQM)"

Budget account : 22-400-00-715

Contract: \$208,001.27 (taxes included)
Credits: \$216,035.77.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2014

RÉSOLUTION N° 14-03-19

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2014

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 120 000 \$ (taxes incluses) en 2014 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION D.J.L. le contrat (C-2014-10) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 105 374,59 \$ (taxes comprises), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-413-00-622 Matériel - aqueducs (réparation de bris)
35 000 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 Matériel - Réparation des surfaces suite à entretien
35 000 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625 Matériel - Entretien des rues
50 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-19

Subject : Supply of asphalt mixes for the year 2014

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$120,000 (taxes included) in 2014 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CONSTRUCTION D.J.L. the contract (C-2014-10) to undertake these works, for the unit prices submitted, in the total amount of \$105,374.59 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-413-00-622 "Matériel - aqueduc (réparation de bris)"
\$35,000 (taxes included)

02-415-00-622 "Matériel - Réparation des surfaces suite à entretien"
\$35,000 (taxes included)

02-321-00-625 "Matériel - Entretien des rues"
\$50,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Entretien des terrains de bowling et de croquet dans le parc Connaught

RÉSOLUTION N° 14-03-20

Objet : Entretien des terrains de bowling et de croquet dans le parc Connaught

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 31 388,18 \$ pour l'entretien des terrains de bowling et de croquet dans le parc Connaught (SMI-2014-06);

D'accorder à ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS DI PASQUALE INC. le contrat pour l'entretien des terrains de bowling et de croquet dans le parc Connaught (SMI-2014-06) au montant de 31 388,18 \$ (taxes incluses) pour la saison 2014 avec option de renouvellement au gré de la ville pour les deux périodes subséquentes;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-794-02-529 - Entretien et réparations -
Autres
31 388,18 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-20

Subject : Maintenance of lawn bowling and croquet fields in Connaught Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize a maximum amount of \$31,388.18 for the maintenance of the lawn bowling and croquet fields at the Connaught Park (SMI-2014-06);

To award to "ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS DI PASQUALE INC." the contract for the maintenance of the lawn bowling and croquet fields at the Connaught Park (SMI-2014-06) at the price of \$31,388.18 (taxes included) for the 2014 season with renewal options at the Town's discretion for two subsequent periods;

To charge this expenses related to this contract as follows:

Source :
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-794-02-529 «Entretien et réparations -
Autres»
\$31,388.18 \$ (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer situés derrière le Centre des loisirs

RÉSOLUTION N° 14-03-21

Objet : Entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer situés derrière le Centre des loisirs

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 52 083,68\$ pour l'entretien du terrain de baseball et des terrains de soccer derrière le Centre des loisirs, 60 avenue Roosevelt;

RESOLUTION N° 14-03-21

Subject : Daily maintenance of baseball and soccer fields behind the Recreation Centre

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize a maximum amount of \$52,083.68 for the maintenance of the Recreation Centre baseball and soccer fields, 60 Roosevelt avenue;

D'accorder à TECHNIPARC INC. le contrat pour l'entretien du terrain de baseball et des terrains de soccer derrière le Centre des loisirs, 60 avenue Roosevelt et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs de la Ville, et ce pour la saison 2014 avec trois (3) options de renouvellement au gré de la ville pour 2015, 2016 et 2017;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 52 083,68 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2014, numéro d'affectation 02 751 01 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Renouvellement du contrat d'assurance collective pour 2014 et 2015

RÉSOLUTION N° 14-03-22

Objet : Renouvellement du contrat d'assurance collective pour 2014 et 2015

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal fait partie d'un regroupement des villes reconstituées depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU que Mallette actuaire inc. a déposé, le 15 novembre 2013, son rapport sur l'analyse des soumissions de renouvellement de l'assurance collective de la Ville de Mont-Royal;

ATTENDU que ce rapport indique clairement que l'assureur (SSQ Groupe financier) répond à tous les critères et que leur proposition doit être retenue par le regroupement pour l'assurance groupe;

ATTENDU que le contrat d'assurance collective a été approuvé par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec lors de leur conseil le 9 décembre 2013 pour une période qui ne dépasse pas 60 mois;

ATTENDU que Mallette actuaire inc. recommande d'accepter la soumission de SSQ Groupe financier pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 avec option de renouvellement pour 4 périodes subséquentes;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'accepter les conditions du nouveau contrat proposé par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, au prix d'au plus 440 627,68 \$, taxes comprises avec option de renouvellement pour 4 périodes subséquentes;

To award to TECHNIPARC INC. the contract for the maintenance of the Recreation Centre baseball and soccer fields, 60 Roosevelt Avenue and soccer fields in other parks for the 2014 season with three (3) renewal options at the Town's discretion for 2015, 2016 and 2017;

To charge this expenditure up to \$52,083.68 (taxes included) to the 2014 financial activities, Appropriation No. 02 751 01 447.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-03-22

Subject : Renewal of 2014 and 2015 group insurance contract

WHEREAS Town of Mount Royal is part of a group of municipalities reconstituted since January 1, 2006;

WHEREAS Mallette actuaire inc. submitted their report on November 15, 2013, concerning the renewal terms for Town of Mount Royal group insurance proposed by the insurance carrier for the period from April 1, 2014 to March 31, 2015;

WHEREAS this report clearly indicates that the insurance carrier (SSQ Groupe financier) fully respects the criteria established for the tender and that their proposal should be accepted by the association of towns in this collective group insurance;

WHEREAS the new insurance contract for the association of towns is managed by the Union des municipalités du Québec and that they approved the contract at their meeting held on December 9, 2013 for a period not to exceed 60 months;

WHEREAS Mallette actuaire inc. recommends accepting the tender submitted by SSQ Groupe financier for the period from April 1, 2014 to March 31, 2015;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To accept the renewal terms submitted by the insurance carrier (SSQ Groupe financier) for the period between April 1, 2014 and March 31, 2015 for an amount not to exceed \$440,627.68 (taxes included) with the option to renew for 4 consecutive periods;

D'autoriser la directrice générale à approuver les dépenses excédentaires liées notamment aux changements salariaux ou type d'assurances, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur;

D'imputer une dépense de 266 084,18 \$ dans chacun des services au compte 02-xxx-00-280 du budget de fonctionnement de l'exercice 2014;

De maintenir les crédits devant couvrir une dépense de 88 694,73 \$ pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to approve excess expenses related mainly to salary increases or changes to the insurance coverage, and such, within the financial framework of the budgets adopted by the Town, in conformity with the dispositions of the by-laws, policies and procedures of the town;

To authorize the Town Manager or Town Clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, all documents giving effect to these terms;

To allocate an expenditure of \$266,084.18 to each department's appropriation No. 02-xxx-00-280 of the 2014 operating budget; and

To maintain the credits necessary to cover an expenditure of \$88,694.73 for the period from January 1 to March 31, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 420, avenue Lazard

RÉSOLUTION N° 14-03-23

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 420, avenue Lazard

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 420, avenue Lazard, soit le lot 1 679 957, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement N° 1312, la marge de recul latérale, du côté droit (sud), à 1,86 m, empiétant de 0,12 m au-delà du minimum requis de 1,98 m (6,5 pi);

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul non conforme mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 17 janvier 2014, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul côté droit (au sud) à 1,86 m;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-03-23

Subject : Minor Variance for the property located at 420 Lazard Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 420 Lazard Avenue, being lot 1 679 957, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the right (south) side setback at 1,86 meters , encroaching by 0.12 m beyond the 1,98 m (6.5 ft.) minimum south (right) side setback required;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming side setback but could not apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on January 17, 2014, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

WHEREAS the approval of this application would legalize the right (south) side setback at 1,86 m;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'accepter, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale droite, (côté sud) de la propriété située au 420, avenue Lazard, à 1,86 m au lieu du minimum requis de 1,98 m (6,5 pi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the right side setback, (south)side of the building located at 420 Lazard Avenue at 1,86 m, instead of the 1,98 m (6.5 ft.) minimum required.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-03-24

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux de la réunion du 28 février 2014 et du 14 mars 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 28 février 2014:

Plan N°1 : 1188-92, Graham pour l'installation d'un « Garde-corps pour une porte au 2ème étage »;

Plan N°2 : 217, Brookfield pour « Re-soumission : appliquer la brique au coin tel que recommandé pour les modifications au permis émis – Rénovations extérieures (travaux effectués) »;

Plan N°3 : 79, Roselawn pour « Modification au permis- ajout d'une porte d'accès au-dessous de la terrasse de béton »;

Plan N°4 : 5830, Côte-de -Liesse pour «Modifications aux façades nord-est et sud-est; nouvelles portes de garage (5)»;

Plan N°5 : 1925-27, Canora pour « Modification extérieure- Remplacer les portes simples pour des portes-patio (3) au rez-de-chaussée et à l'étage »;

Plan N°6 : 16, Roselawn pour « Plans finaux – pour ajout d'un vestibule et changement du revêtement extérieur sur tous les côtés (nouvelle pierre, nouvelles fenêtres, ajout de parement de bois et élimination du crépi)»;

Plan N°7 : 112, Beverley pour « Modification à la demande déjà approuvée – Agrandissement vers la cour arrière sur deux étages au lieu d'un »;

RESOLUTION N° 14-03-24

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the February 28, 2014 and March 14, 2014 meeting of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on February 28, 2014:

Plan No.1: 1188-92 Graham for installing a "Railing for a door on the 2nd floor";

Plan No.2: 217 Brookfield for "Resubmission: installing brick corner details as recommended for the modifications to issued permit – Exterior renovations (work completed) ";

Plan No.3: 79 Roselawn for "Modification to permit – addition of an access door under the concrete terrace";

Plan No.4: 5830 Côte-de-Liesse for "Modifications to the North East and South East facades; new garage doors (5)";

Plan No.5: 1925-27 Canora for "Exterior modification- Replace regular doors for patio-doors (3) at the ground floor and first floor";

Plan No.6: 16 Roselawn for "Final plans – for addition of a vestibule and changing the exterior finish on all sides (new stone and windows, adding of wood sidings and stucco removal) ";

Plan No.7: 112 Beverley for " Modification to the approved request – Rear extension on two storeys instead of one ";

Plan N°8 : Banque Scotia – Centre VMR Lucerne pour « Plans finaux pour modification au permis - modification apportée à la façade extérieure et aux ouvertures de la Banque Scotia »;

Plan N°10 : 212, Kenaston pour « modification au permis émis . Les éléments de bois sur les colonnes extérieures et murs sont approuvés toutefois la fausse pierre installée sur le mur extérieur est à enlever et les éléments de bois autour de la porte et fenêtre doivent être modifiés.

Plan N°12 : 153, Wicksteed pour « Re-soumission : pour les finis extérieurs (couleur de briques) pour agrandissement du sous-sol, rez-de-chaussée et étage»;

Plan N°13 : 30, Normandy pour « Application acrylique sur les panneaux de béton en façade principale »;

Plan N°14 : 24, Normandy pour « Re-soumission : pour la rénovation en façade- ajout de pierre adjacent à la porte d'entrée (refus) et appliquer de l'acrylique sur les panneaux de béton en façade »;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 14 mars 2014:

Plan N°1 : 271, Kenaston pour « Terrasse en bois »;

Plan N°3 : 518, Dawson pour « Agrandissement et rénovations extérieures : - Option N°1 : changer le déclin de bois au 2ème étage pour de l'acrylique - Option N°2 : repeindre le déclin de bois du 2ème étage - Approuvé, avec les réserves suivante: pas d'imposte (vasistas) ou de fenêtre au- dessus du garage. Préférence pour l'option 2; afin de conserver le matériau léger de la fenêtre en saillie, repeindre tous les éléments en aluminium de la façade ou bien proposer une 3ème option de finition en bois de tous les éléments de façade actuellement en aluminium – Les plans proposés pour les éléments en bois sur la façade doivent être resoumis – préférence pour un choix de brique de couleur se mariant »;

Plan N°4 : 2897, Graham pour « Balcon en béton »;

Plan N°5 : 44, Cornwall pour « Agrandissement sur la cour arrière »;

Plan No.8: Scotia Bank- Centre VMR Lucerne for " Final plans for modifications to permit – modification to exterior façade and to the openings of the Scotia Bank";

Plan No.10: 212 Kenaston for "Modification to issued permit – Wooden elements on exterior columns and wall are approved however, fake stone installed on the exterior wall must be removed and wood detailing around door and window must be modified

Plan No.12: 153 Wicksteed for "Resubmission: for exterior finishes (brick color) for basement, ground floor and first floor extension";

Plan No.13 : 30 Normandy for "Application of acrylic on the front façade concrete panels";

Plan No. 14 : 24 Normandy for "Resubmission: for the façade renovation – addition of stone adjacent to the front door(refused) and application of acrylic on the facade concrete panels" ;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 14, 2014:

Plan No.1: 271 Kenaston for "Wooden terrace ";

Plan No.3: 518 Dawson for "Extension and exterior renovations: - Option No.1: changing the 2d floor wooden siding to acrylic - Option No.2: painting the 2d floor wooden siding Subject to: no transom or window over garage. Option #2 preferred; to keep vertical bay window element in a lighter material, so repaint all aluminum elements on façade or suggest a 3rd option of refinishing all front aluminium elements in wood. Plans to be resubmitted for proposed wood elements on façade. Brick choice preferred in a blended colors' format."

Plan No.4: 2897 Graham for "Concrete balcony";

Plan No.5: 44 Cornwall for "Rear extension";

Plan N°6 : 110, Highfield pour « Agrandissement de deux étages sur la cour arrière et au-dessus du garage existant – Avec les réserves suivantes : pas de pierre à l'étage supérieur; préférence pour un fini en stucco, mais prolonger sur les élévations latérales (à gauche) avec de la pierre, jusqu'au coin arrière du renforcement dans le mur. Ajout d'une colonne supplémentaire pour la marquise proposée en façade- Retravailler les finitions/détails au-dessus des portes-patio sur l'extension arrière. Un panneau des couleurs et des matériaux doit être soumis pour approbation finale»;

Plan N°7 : 1783, Graham pour « Modifier la vitrine »;

Plan N°8 : 5920, Côte-de Liesse pour « Modification au permis – ajout d'un garde-corps sur une porte de garage au 2ème étage – Suggestion de la conception d'une "porte western" »;

Plan N°9 : 1375, Dunvegan pour « Modification extérieure – agrandir deux ouvertures »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion tenue le 28 février 2014:

Plan N°9 : 1725, Dumfries pour « Garde-corps de la terrasse peinturé (couleur taupe) et construire une pergola au dessus d'une terrasse au toit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « la structure pergola ne s'intègre pas et n'est pas appropriée au balcon du 2ème étage. Comprenant bien qu'il s'agit d'une protection pour le panneau électrique ou de la sonnette d'entrée, un pan pourrait être conservé mais le reste de la structure doit être retiré. Le garde-corps est approuvé ».

Plan N°11 : 2170, Graham pour « Re-soumission : revêtement extérieur et vestibule modifiés pour agrandissement du 2ème étage vers la cour arrière et nouveau vestibule »: REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Révision des plans originaux et des plans proposés; les dessins ne reflètent pas la réalité et doivent être corrigés (utiliser les plans originaux). Les rénovations proposées pour l'avant et l'arrière manquent des détails raffinés et de la simplicité actuels de la maison. Même si le zonage autorise l'ajout d'un vestibule, le Comité trouve qu'un tel ajout détruira le caractère et la valeur architecturale de cette maison. La rénovation de l'arrière est trop chargée et non fonctionnelle. Les ajouts et rénovations doivent respecter le charme et la simplicité de la maison existante ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.6: 110 Highfield for "Two storeys extension to the rear and over the existing garage - Subject to: no stone on upper level; prefer a stucco finish, but continue stone on the side elevations (left side) to rear corner before recess in wall. Add an additional column for proposed front roof canopy. Rework the finishing/detailing above the patio doors on the rear addition. Color and materials sample board to be submitted for final approval. ";

Plan No.7: 1783 Graham for "Modifying the shop-window";

Plan No.8: 5920 Côte-de-Liesse for "Modification to permit – addition of a railing on a garage door at the 2d floor- Suggest designing gate with 2 doors that swing open ";

Plan No.9: 1375 Dunvegan for "Exterior modification – enlarging two openings."

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on February 28, 2014:

Plan No.9: 1725 Dumfries for "painted railing of the terrace (taupe) and construction of a pergola on top of a roof terrace "; REFUSED for the following reasons: "Pergola structure does not integrate and is not appropriate for the 2nd floor balcony. Understanding this is a protection for electrical or bell entrance, could retain one panel but rest of structure must be removed. Railing is approved. "

Plan No.11: 2170 Graham for "Resubmission: modified exterior siding and vestibule for rear extension of the 2nd floor and new vestibule"; REFUSED for the following reasons: "Review of original plans and proposed plans; drawings are not representative of the reality and have to be corrected (use original plans). Proposed renovations front and back are lacking the refined detailing and simplicity that we presently find on the existing house. Though zoning allows a vestibule to be added, the committee feels that adding a vestibule will destroy the character and architectural value of this home. Rear renovation is too busy and not functional. Additions and renovations must respect the existing home's charm and simplicity. "

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du Règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles

RÉSOLUTION N° 14-03-25

Objet : Adoption du Règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles a été précédé d'un avis de motion donné le 24 février 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-25

Subject : Adoption of By-law No. 1419-2 to amend Water supply By-law No. 1419 with respect to watering periods in industrial zones

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1419-2 to amend Water supply By-law No. 1419 with respect to watering periods in industrial zones was preceded by a notice of motion given on February 24, 2014.;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1419-2 to amend Water supply By-law No. 1419 with respect to watering periods in industrial zones.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses.

RÉSOLUTION N° 14-03-26

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses.

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le projet de Règlement no 1310-170 modifiant le règlement de zonage no 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le projet de Règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n°1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses a été précédé d'un avis de motion donné le 24 mars 2014;

RESOLUTION N° 14-03-26

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes.

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1310-170 to amend zoning by-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes was preceded by a notice of motion given on March 24, 2014;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement n° 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n°1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement n° 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n°1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 8 avril, 2014 à 19h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes, its content and the consequences of its adoption on April 8, 2014 at 7 pm, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Avis de motion du Projet de règlement no 1380-10 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1380-10 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1380-10 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the installation of beehives

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de Règlement no 1380-10 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches.

Councillor Erin Kennedy gave notice of motion that draft By-law No. 1380-10 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the installation of beehives would be introduced for adoption at a future sitting.

28. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

29. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-03-27

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-03-27

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the March 27, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the March 27, 2014 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

31. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 5 et 9 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 51.

32. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-03-28

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-03-28

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:51.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy